



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 121901

Texte de la question

M. Daniel Boisserie demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de bien vouloir lui apporter des précisions sur l'application du diagnostic de performance énergétique devenu obligatoire, depuis le 1er novembre 2006, pour la vente de tout logement ancien.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121901

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3491